



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 décembre 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 18	Absents avec procurations : 4	Absents : 7	Votants : 22	Pour : 22
Date de convocation : 9 décembre 2021		Compte rendu affiché le 22 décembre 2021		

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Olivier CHAPRON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Sébastien CHAUDERON.

Procurations : Malika BENSOUICI à Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Absents : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Oliver TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Secrétaire : Raphaël RIGACCI

N° DEL/2021-062	Vu l'instruction budgétaire M14,
OBJET :	Vu les articles L 2321-2 et 2321-3 du CGCT,
FINANCES	Considérant que dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente, et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune a décidé de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire.
PROVISION POUR RISQUE LIEE AUX CREANCES DOUTEUSES 2021	Vu la délibération n°2021-061 du 16 décembre 2021 portant méthode de calcul des provisions pour créances douteuses, avec application d'un taux de dépréciation de 15% sur les créances passées en contentieux.
Rapporteur :	Considérant que cette provision est réévaluée une fois par an en fonction des encaissements réels reçus par la commune.
Jérôme BOUTELOUP, Maire	Considérant que pour 2021, la Trésorerie a établi que le risque était estimé à environ 8.300 €.



N° DEL/2021-062

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'inscrire** au budget 2021 les provisions semi-budgétaires suivantes :

Ecriture budgétaire		Ecriture non budgétaire	
Dépense de fonctionnement c/ 6817	8.300 €	Recette d'investissement c/ 4911	6.300 €
		Recette d'investissement c/ 4961	2.000 €
	8.300 €		8.300 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire,

Jérôme BOUTELOUP

